



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aides

Question écrite n° 77771

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur l'importance de poursuivre le versement des aides européennes à la résorption du phosphore d'origine agricole. Aussi lui demande-t-il de superviser dans les meilleurs délais la notification de ces aides au profit des agriculteurs français.

Texte de la réponse

Pour notifier les aides aux entreprises à la Commission européenne, deux vecteurs sont envisageables. La première possibilité est d'inscrire cette mesure spécifique dans les programmes de développement rural (PDR) de chaque région. La seconde possibilité est de l'adosser à un régime d'aide d'État exempté ou notifié. La gestion de certaines pollutions induites par les effluents agricoles, notamment les nitrates, est une problématique soutenue dans tous les PDR régionaux. Cependant certains PDR ne prennent actuellement pas en compte la gestion des pollutions pour le phosphore d'origine agricole. Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, conscient de l'importance de l'enjeu de la résorption du phosphore a travaillé avec les régions, les agences de l'eau concernées et ses services déconcentrés pour identifier le support de notification le plus adapté pour les aides relatives à ce sujet. La voie d'un régime d'aide notifié spécifique a été retenue.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77771

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2015](#), page 2763

Réponse publiée au JO le : [19 mai 2015](#), page 3771